

Baie-Mahault, le 26 février 2024

Le 22 février, une délégation UFAP UNSa Justice composée de Mme PRETERIENS Karine (secrétaire locale du CP Baie-Mahault et M. Jean-Jacques RACAMY (secrétaire régional) a été reçue par la directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM).

Cet entretien était pour nous la continuité de nos travaux élaborés avec les différents parlementaires ultramarins rencontrés à l'Assemblée Nationale en novembre 2022 pour la création de structures spécialisées dans notre département et plus précisément l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA).

Pour rappel : les UHSA ont été créées par la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002, dite loi Perben I.

Celle-ci a inscrit dans le code de la santé publique la disposition suivante :« L'hospitalisation, avec ou sans son consentement, d'une personne détenue atteinte de troubles mentaux est réalisée dans un établissement de santé, au sein d'une unité spécialement aménagée ». L'UHSA prend en charge des détenus souffrant de troubles du comportement.

Il existe aujourd'hui neuf UHSA, implantées dans chacune des neuf directions interrégionales des services pénitentiaires, de 40 lits (cinq UHSA) ou 60 lits (quatre UHSA, celle de Marseille étant en attente de l'ouverture de sa dernière unité de vingt lits), pour un total de 440 places.

Pourquoi les départements ultramarins ne seraient-ils pas dotés d'UHSA alors même que cette structure existe depuis 2002 dans l'hexagone ?

Sommes-nous un peuple à part entière ou entièrement à part ? « Extrait du discours du député Jean-Philippe NILOR »

En tout état de cause, pour la directrice de l'EPSM, la santé mentale dans notre département est un vrai sujet de société. Nous n'avons pas d'établissement pénitentiaire pour accueillir les personnes détenues qui souffrent de pathologies psychiatriques.

La Guadeloupe devrait disposer d'une UHSA pour accueillir les personnes incarcérées souffrant de problèmes mentaux.

Contrairement au département de la Martinique qui a une Unité de Soins Intensif (USI), la Guadeloupe n'en a pas. Le constat est alarmant puisque la Guadeloupe n'a qu'une seule chambre réservée au sein de cette unité (un patient par semestre).

Pour cela, elle a pour objectif :

- La création d'une Unité de Soins Intensif de 12 places (dont 6 pour les personnes détenues suivies)
- A long terme la création d'une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée

.../...

En attendant une éventuelle création de ces structures spécialisées dans le département, **l'UFAP UNSa Justice** réclame une UHSA de rattachement dans l'hexagone, pour qu'il y ait une vraie prise en charge des personnes placés sous mains de justice souffrant de troubles psychiatriques.

Le manque de structures spécialisées participe au développement de la violence carcérale et dans la société. La lutte contre ces violences au sein du dénominateur commun doit voir abolir la discrimination structurelle persistante, nécessaire au bien être des Guadeloupéens.

Des structures créées depuis maintenant plus 20 ans qui font leurs preuves dans l'hexagone (UHSA, UHSI...) dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violences et la prise en charge des détenus présentant des troubles du comportement doivent sans condition voire le jour sur notre département.

L'UFAP UNSa Justice ne compte pas en rester là et continuera à poursuivre ces démarches afin que notre administration, les différents ministères et nos élus puissent prendre en considération la vraie problématique de la santé mentale au sein du milieu carcéral.

KI YO VLÉ KI YO VÉ PA FO YO PRAN AN KONSIDERASYON REVANDIKASYON A L'UFAP UNSA JUSTICE

Pour l'UFAP UNSa Justice
Jean-Jacques RACAMY
Karine PRETERIENS